

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 138

21 janvier 2009

### SOMMAIRE

<b>Agapante S.A.</b> .....	<b>6586</b>	<b>LBREP III Europe S.à r.l., SICAR</b> .....	<b>6601</b>
<b>Aroffs Invest S.à r.l.</b> .....	<b>6620</b>	<b>Lombok Capital Ventures S.A.</b> .....	<b>6610</b>
<b>BBPP North America Sàrl</b> .....	<b>6624</b>	<b>Meyer Bergman Real Estate S.à r.l.</b> .....	<b>6620</b>
<b>Belux Services S.à r.l.</b> .....	<b>6618</b>	<b>Moab S.A.</b> .....	<b>6624</b>
<b>Blackstone Healthcare Europe VIII S.à r.l.</b> .....	<b>6614</b>	<b>Morgan Luxembourg S.A.</b> .....	<b>6578</b>
<b>Butros Financial Development S.A.</b> .....	<b>6612</b>	<b>Morgan Stanley Clare S.à r.l.</b> .....	<b>6601</b>
<b>Celestine S.A.</b> .....	<b>6611</b>	<b>Morgan Stanley Eder S.à r.l.</b> .....	<b>6596</b>
<b>Comsup Industries S.à r.l.</b> .....	<b>6618</b>	<b>Morgan Stanley Rosetta Investments S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>6618</b>
<b>E.L.P. European Licence Partners (Hol-</b> <b>dings) S.à.r.l</b> .....	<b>6603</b>	<b>Motor Center Diekirch</b> .....	<b>6612</b>
<b>Eneko S.A.</b> .....	<b>6604</b>	<b>Ocelle S.A.</b> .....	<b>6596</b>
<b>Ensor S.A.</b> .....	<b>6610</b>	<b>ProCom Invest S.A.</b> .....	<b>6606</b>
<b>Eurofins Food LUX</b> .....	<b>6610</b>	<b>Ricfin S.A.</b> .....	<b>6620</b>
<b>Euro Multi-Credit CDO S.A.</b> .....	<b>6612</b>	<b>Ricfin S.A.</b> .....	<b>6614</b>
<b>Eviend S.à r.l.</b> .....	<b>6618</b>	<b>RY Investments S.à r.l.</b> .....	<b>6586</b>
<b>Excelsior Hotel S.A.</b> .....	<b>6586</b>	<b>Sanitherm Sàrl</b> .....	<b>6619</b>
<b>Flag Distribution S.A.</b> .....	<b>6586</b>	<b>Secapital S.à.r.l.</b> .....	<b>6618</b>
<b>Frey Wille Luxemburg</b> .....	<b>6581</b>	<b>SF Management S.à r.l.</b> .....	<b>6605</b>
<b>Gattaca S.A.</b> .....	<b>6614</b>	<b>SM Heizung-Klima-Sanitär GmbH &amp; Co</b> <b>KG</b> .....	<b>6578</b>
<b>Geba S.à r.l.</b> .....	<b>6611</b>	<b>So.Par.Trans. S.A.</b> .....	<b>6580</b>
<b>Ighen International S.A.</b> .....	<b>6624</b>	<b>Tabula Holdings One</b> .....	<b>6619</b>
<b>Immobiliare1 S.à r.l.</b> .....	<b>6602</b>	<b>Treasury Holdings Chongming S.à r.l.</b> ....	<b>6622</b>
<b>Immobiliare3 S.à r.l.</b> .....	<b>6624</b>	<b>Treasury Holdings Qingdao S.à r.l.</b> .....	<b>6620</b>
<b>Immobilière Maybach S.à r.l.</b> .....	<b>6612</b>	<b>Valjean S.C.</b> .....	<b>6583</b>
<b>Incentre</b> .....	<b>6578</b>	<b>Wigmore Clo S.A.</b> .....	<b>6616</b>
<b>Kofiparts S.A.</b> .....	<b>6601</b>		

**Morgan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 108.023.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 novembre 2008 que:

1. La démission de la société Certifica Luxembourg Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes est acceptée.
2. La société REVICONCONSULT Sàrl, ayant son siège sociale au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif au 7 janvier 2008. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009004966/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**SM Heizung-Klima-Sanitär GmbH & Co KG, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6434 Echternach, 30A, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 115.529.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2009.

p.d. Signature.

Référence de publication: 2009004980/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04904. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Incentre, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.920.

—  
In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Incentre", a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted on May 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1349 of July 4, 2007, p. 64712 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 127.920 (the "Company").

There appeared:

Custom House Capital Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland registered with the Companies Registration Office under number 269794 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares it owns are shown on an attendance list.

(ii) As appears from the attendance list, the 310 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment to the third paragraph of article 11 of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

*Sole resolution*

It is resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 11. Powers of the directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any Type A director or the joint signature of a Type A director and a Type B director.

However, the sole director, or the board of directors, as the case may be, shall not assign or dispose of any or all of the real estate owned by the Company in Luxembourg or abroad (the "Properties") and/or assign or dispose of any or all the shares of its subsidiary(ies) (the "Shares") and/or of all or any its rights, title or interest in the Properties and/or the Shares or create, grant or authorise any encumbrance over the Properties and/or the Shares without the prior written consent of LFS Custodial Services (Ireland) Limited, appointed as custodian to Custom House Capital Investment Property Funds public limited company ("CHC") in accordance with the Custodian Agreement dated 16 May 2008, or such other person as may be appointed, in accordance with the requirements of the Irish Financial Services Regulatory Authority, to act as custodian to CHC.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise «In-centre», ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 31.000 EUR (trente et un mille Euro), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1349 du 4 juillet 2007, p. 64712 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.920 (la «Société»).

*A comparu:*

Custom House Capital Limited, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9 Merrion Square, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du «Companies Registration Office» sous le numéro 269794 (l'«Actionnaire Unique»);

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(i) L'Actionnaire Unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné dans la liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 310 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été dûment informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, la résolution suivante a été prise:

*Résolution unique*

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11. Pouvoirs des administrateurs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de Type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de Type A et d'un administrateur de Type B.

Néanmoins, l'administrateur unique, ou le conseil d'administration, le cas échéant, ne pourra céder ou aliéner tout ou partie des biens immobiliers appartenant à la Société au Luxembourg ou à l'étranger (les «Biens Immobiliers»), et/ou céder ou disposer de tout ou partie des actions de sa ou ses filiales (les «Actions») et/ou de tout ou partie de ses droits, titres ou intérêts sur les Biens Immobiliers et/ou Actions, ou créer, accorder ou autoriser toute sûreté sur les Biens Immobiliers et/ou Actions sans l'accord préalable écrit du LFS Custodial Services (Ireland) Limited, nommé «custodian» (dépositaire) de Custom House Capital Investment Property Funds société anonyme («CHC») conformément au «Custodian Agreement» (Contrat de Dépositaire) du 16 mai 2008, ou de tout autre personne qui pourrait être nommée, conformément aux exigences de l'Irish Financial Services Regulatory Authority agissant en qualité de «Custodian» (dépositaire) de CHC.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison des présentes, est évalué à environ EUR 900,- (neuf cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra,

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46579. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003650/242/125.

(090000205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**So.Par.Trans. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.296.

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Filiberto LUCCHI, administrateur de la société SO.PAR.TRANS S.A. réside désormais à CH-6900 Lugano, via Massagno 30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009004957/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

### **Frey Wille Luxemburg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 83, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.610.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, am neunten Dezember.

Vor Uns Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz zu Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

„FREY WILLE GmbH & Co. KG.“, eine Kommanditgesellschaft, gegründet nach österreichischem Recht am 1. Februar 1973 eingetragen im Handelsregister des Handelsgerichts Wien (Österreich) unter der Nummer HRA 20760, mit Sitz in Wien (Österreich),

hier vertreten durch Frau Mag. Ursula FREY, Angestellte, Maurer Lange Gasse, 55, A-1230 Wien, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Wien, am 28. November 2008.

Besagte Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde begebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungen und Vervollständigungen und durch vorliegende Statuten.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Benennung „FREY WILLE LUXEMBURG“ an.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 5.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung, der Vertrieb, der Groß- und Einzelhandel von Schmuck und Juwelen, insbesondere im Emailbereich, sowie anderen Accessoires wie Handtaschen und Krawatten.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ACHTZEHN TAUSEND SECHSHUNDERT EURO (18.600,- €) und ist in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTSECHSUNDACHTZIG EURO (186,- €) eingeteilt.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch Letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 11.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 12.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 13.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter zählt, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, durch Letzteren vertreten, in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Die Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich die Komparentin auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

FREY WILLE GmbH & Co. KG., vorbenannt .....	100 Anteile
Total: einhundert Anteile .....	100 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ACHTZEHN TAUSEND SECHSHUNDERT EURO (18.600,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ungefähr eintausendeinhundert Euro abgeschätzt.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann nimmt der einzige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der außerordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1660 Luxemburg, 83, Grand-rue.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

Wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herrn Dr. Friedrich WILLE, Geschäftsmann, geboren am 18. Oktober 1940 in Wien (Österreich), wohnhaft in A-1080 Wien, Piaristengasse, 35/17.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass die Ausübung der Aktivität in gegenwärtiger Satzung eine Gewerbeerlaubnis vom zuständigen Ministerium erfordert.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Vollmachtnehmerin der Erschienenen hat dieselbe, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ursula Frey, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008, LAC/2008/50260. - Reçu quatre-vingt-treize euros à 0,5%: 93,- €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009001440/9127/111.

(080190378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

### Valjean S.C., Société Civile.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 11, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg E 4.011.

#### STATUTS

L'an deux-mille huit, le dix décembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Denis PRADON, ingénieur, né le 26 décembre 1951 à Lyon 1<sup>er</sup> arrondissement, France, demeurant au 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2) Mademoiselle Margot PRADON, étudiante, née le 24 mars 1985 à Paris, France, demeurant au 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés par Monsieur Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet:

- la propriété, la mise en valeur, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger et droit immobiliers sur des immeubles situés tant à Luxembourg qu'à l'étranger détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement;

- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription ou autrement;

- la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre tels que meubles meublants ou véhicules;

- la vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la société; et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Valjean S.C.", société civile.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision de la gérance et en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE CINQ MILLE CENT EUROS (EUR 35.100,00) représenté par TROIS CENT CINQUANTE ET UNE (351) parts d'intérêts d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,00) chacune.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
  - soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".
- Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:
- droits sociaux dans leur ensemble;
  - droit de vote aux assemblées générales;
  - droit aux dividendes;
  - droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de l'ensemble les associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.



**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants.

Ils ne sont révocables que pour des causes légitimes, par une décision des associés prise à l'unanimité.

Est nommé comme gérant statutaire et pour une durée indéterminée, révocables uniquement pour des raisons légitimes Monsieur Denis PRADON, pré-mentionné.

Le décès de l'associé-gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société et il sera pourvu à son remplacement par décision des associés prise à l'unanimité.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle de chaque associé-gérant.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des associés.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité des associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les 351 parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

- Monsieur Denis PRADON, UNE . . . . .	(1) part
- Mademoiselle Margot PRADON, TROIS CENT CINQUANTE . . . . .	(350) parts
Total: TROIS CENT CINQUANTE ET UNE . . . . .	(351) parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par un paiement en espèces de telle sorte que la somme de TRENTE CINQ MILLE CENT EUROS (EUR 35.100,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est fixé au 11, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aldwin Dekkers, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C, le 12 décembre 2008. LAC/2008/50149. Reçu à 0,5% cent soixante quinze euros cinquante cents (175, 50)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009005152/202/150.

(090002369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Excelsior Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 99.964.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°554 du 28 mai 2004.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXCELSIOR HOTEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009005094/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10038. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Agapante S.A., Société Anonyme,  
(anc. Flag Distribution S.A.)**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.771.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009005084/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10509. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**RY Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.805.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Yoganathan Ratheesan, director, born in Jafna, Sri Lanka, on December 6, 1975, with professional address at 45 Thorpe Road, E6 2HS London, United Kingdom.

The appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "RY Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

### Art. 6. Shares

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers**

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

#### **Art. 9. Sole manager**

The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the managers

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

##### Art. 12. Sole shareholder

The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

**Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

*Subscription and payment*

Yoganathan Ratheesan subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
  - Yoganathan Ratheesan, director, born in Jafna, Sri Lanka, on December 6, 1975, with professional address at 45 Thorpe Road, E6 2HS London, United Kingdom;
2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
  - Luxembourg Corporation Company S.A., a Luxembourg société anonyme, with its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 37.974.
3. The registered office of the Company is set at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1643 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le dixième jour de décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Yoganathan Ratheesan, directeur, né à Jafna, Sri Lanka, le 6 décembre 1975, avec adresse professionnelle au 45 Thorpe Road, E6 2HS London, Royaume-Uni.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art.1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "RY Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de

toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants**

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**



(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

### Art. 9. Gérant unique

Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.** Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

### Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

### Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes :

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

### *Souscription et libération*

Yoganathan Ratheesan souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Yoganathan Ratheesan, directeur, né à Jafna, Sri Lanka, le 6 décembre 1975, avec adresse professionnelle au 45 Thorpe Road, E6 2HS London, Royaume-Uni;
2. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.
3. Le siège social de la Société est établi au 2-8 avenue Charles de Gaulle L-1643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé : Y. RATHEESAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50766. Reçu à 0,5 % : soixante deux euros cinquante cents (62,50,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009005109/211/508.

(090002513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Morgan Stanley Eder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009005015/206/13.

(090002008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

**Ocelle S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.647.

L'an deux mil huit;

Le vingt novembre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OCELLE S.A." (no matricule 20032223347), actuellement sans siège social;

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B96.647;

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 59.821;

modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C de 2008, page 3.011;

modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 84.543;

modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 96.965;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, employé privé, demeurant à Huldange;

qui désigne comme secrétaire Monsieur Phil SIEBENBOUR, employé privé, demeurant à Elvange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne SCIEUR, indépendante, demeurant à Abweiler.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de l'objet de la société et de l'article 4 des statuts;
- 2) Refixation du siège social à L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II
- 3) Refonte totale des statuts de la société en vue de la transformation en société anonyme unipersonnelle;
- 4) Nominations statutaires;

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société et l'article 4.-, des statuts:

**" Art. 4.**

**1. SOPARFI**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises ou organisations Luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, l'échange ou autrement de titres de toutes sortes, ainsi que l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra constituer, développer, promouvoir, participer et contrôler toute organisation, entreprise ou sociétés, y inclus organisations no-profit, ONG et fondations sans but lucratif.

La société pourra acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte et a des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, La société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs dans tous les instruments financiers, y inclus titres de toute origine.

La société pourra emprunter et recevoir emprunts, même de la part des associés, avec ou sans garantie, effectuer des opérations de leasing, ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

2.- La Société a pour objet l'organisation d'événements dans le domaine du vin et de la gastronomie.

En générale la société pourra exercer toutes autres activités industrielles, commerciales et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement. La société peut exercer ces activités au Grand-duché de Luxembourg et a l'étranger."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de réfixer le siège social de la société à L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II et de changer le premier alinéa de l'article 2 des statuts:

**" Art. 2.** Le siège de la société est établi à L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II."

*Troisième résolution:*

La société adoptera la forme d'une société anonyme unipersonnelle. Les statuts de la société, après refonte totale de manière à les rendre conformes, auront désormais la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OCELLE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.**

1.SOPARFI

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises ou organisations Luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, l'échange ou autrement de titres de toutes sortes, ainsi que l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra constituer, développer, promouvoir, participer et contrôler toute organisation, entreprise ou sociétés, y inclus organisations no-profit, ONG et fondations sans but lucratif.

La société pourra acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte et a des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, La société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs dans tous les instruments financiers, y inclus titres de toute origine.

La société pourra emprunter et recevoir emprunts, même de la part des associés, avec ou sans garantie, effectuer des opérations de leasing, ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

2.- La Société a pour objet l'organisation d'événements dans le domaine du vin et de la gastronomie.

En générale la société pourra exercer toutes autres activités industrielles, commerciales et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement. La société peut exercer ces activités au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (EURO 31.000.-), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EURO (EURO 31.-) chacune.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs,

ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### *Année sociale - Répartition des bénéfices*

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Quatrième et dernière résolution:*

Suite aux prédites résolutions Monsieur François MAUSS, conseiller économique et financier, né à Metz, le 24 février 1946, demeurant à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains, est administrateur unique de la société anonyme "OCELLE S.A.", qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Est nommé commissaire aux comptes Madame Anne SCIEUR, assistante - administration - gestion, née à Chalons sur Marne (France), le 3 mai 1967, demeurant à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village.

Le siège de la société est établi à L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.



6601

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (1.750.-Euro).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gierenz, Siebenbour, Scieur, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 26 novembre 2008 Relation: EAC/2008/14466 Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 2 décembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009005165/209/257.

(090002808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Morgan Stanley Clare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.992.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005016/206/13.

(090001922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Kofiparts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.359.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004991/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04900. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53264 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009005049/211/12.

(090001855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Immobiliare1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.341.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December, in Luxembourg.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRADA S.p.A., a company organized under the laws of Italy, having its registered office in Milan, at Via A. Fogazzaro n. 28, registered with the Register of Enterprises of Milan under no. 10115350158, same Tax Code and VAT numbers, here represented by Me Audrey Jarreton, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted in Milan, on December 18<sup>th</sup>, 2008,

a copy of said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above, has requested the notary to state that:

(i) the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Immobiliare1 S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of Maître Bettingen, notary residing in Niederanven, dated December 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 191 of February 16, 2004, and the articles of incorporation have not been amended since its incorporation (the Company) further to the shares and preferred equity certificates purchase agreement dated December 17, 2008 entered into between the appearing party, acting as buyer, and Prada Holding B.V., acting as seller, pursuant to which i.a. all the shares of the Company were transferred from Prada Holding B.V. to the appearing party;

(ii) the capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro);

(iii) the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(iv) the appearing party is appointed as liquidator of the Company;

(v) the appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the Company;

(vi) the Company hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(vii) the appearing party has decided that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(viii) the appearing party has decided that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands English, states that at the request of the appearing party, the present deed is drawn-up in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document has been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf du mois de décembre, à Luxembourg.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRADA S.p.A., une société créée et existant conformément aux lois d'Italie, ayant son siège social à Milan, Via A. Fogazzaro n. 28, enregistrée auprès du Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 10115350158, avec le même code fiscal et le même numéro de TVA,

représentée par Me Audrey Jarreton, avocate, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 18 décembre 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Immobilière1 S.à r.l., constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 191 an date du 16 février 2004 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la Société) suite au contrat d'achat d'actions et de preferred equity certificates en date du 17 décembre 2008 conclu entre la comparante, agissant en qualité d'acheteur, et Prada Holding B.V., agissant en qualité de vendeur, en vertu duquel i.a. toutes les parts sociales de la Société ont été transférées de Prada Holding B.V. à la comparante;

(ii) le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

(iii) la comparante décide de dissoudre la Société avec effet immédiat;

(iv) la comparante est nommée liquidateur de la Société;

(v) la comparante déclare (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, toutes les dettes connues ont été payées, (ii) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société, et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(vi) la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée;

(vii) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(viii) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise déclare, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52209. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005185/206/88.

(090002624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

### **E.L.P. European Licence Partners (Holdings) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.310.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille huit,

le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

#### A COMPARU:

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée E.L.P. EUROPEAN LICENCE PARTNERS (HOLDINGS) S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.310 (NIN 1994 2409 977).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 21 novembre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 25 février 1995, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges D'HUART en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 19 février 1998;

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges D'HUART en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 292 du 27 avril 1999.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juin 2002, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 du 22 octobre 2002.

II.- Que la société a un capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III.- Que suite à deux conventions de cession de parts sociales sous seing privé en date du 5 décembre 2008, lesquelles conventions, après avoir été signées "ne varietur", par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, toutes les parts sociales ont été attribuées à la société anonyme HOLDING ONE S.A.H..

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Elle déclare que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

*Deuxième résolution*

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associée unique.

*Troisième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

*Quatrième résolution*

L'associée unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

*Constatation*

Suite aux résolutions qui précèdent l'associée unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et elle requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J-P FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1722. Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 31 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009005184/201/62.

(090002583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Eneko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5750 Frisange, 67, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.543.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit.

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Donato PASCALICCHIO, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 67, rue de Mondorf,

ici représenté par Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme ENEKO S.A., avec siège social à L-5750 Frisange, 67, rue de Mondorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.543 (NIN 2007 2240 775), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 424 du 19 février 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à quatre cent vingt-cinq mille Euros (€ 425.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cent vingt-cinq Euros (€ 425,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions de la société ENEKO S.A., et qu'il a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se trouve investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à Monsieur Donato PASCALICCHIO.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-5750 Frisange, 67, rue de Mondorf.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme ENEKO S.A. est dissoute de plein droit, et que le comparant, représenté comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, représenté comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné le livre des actionnaires de la société qui à l'instant et en présence du notaire soussigné a été annulé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1717. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (Signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009005180/201/50.

(090002588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

### **SF Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 129.373.

### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Frédéric JOURDAIN, informaticien, demeurant à B-5310 Eghezee, 20, Place de Mehaigne.

2.- Monsieur Stéphane RICOUR, project manager, demeurant à B-5330 Assesse, 3E, rue sous les Prés.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées le 5 décembre 2008,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées en copie au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SF MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.373 (NIN 2007 2429 975).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1702 du 10 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1576 du 26 juin 2008.

II.- Que la société a un capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-), réparties comme suit:

1.- Monsieur Frédéric JOURDAIN, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Stéphane RICOUR, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, en leur qualité de seuls associés de la société, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

*Deuxième résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

*Troisième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

*Quatrième résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, donnent décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

*Constatation*

Suite aux résolutions qui précèdent les associés, représentés comme dit ci-avant, constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1721. - Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (Signé): MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009005179/201/59.

(090002590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**ProCom Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 23, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.781.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht.

Den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### **1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ProCom Invest S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Born.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten, das Verwalten sowie den An- und Verkauf von eigenen Immobilien und Grundstücken.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- EUR) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (31,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

### **II. - Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die Zweites Blatt weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitestgehend befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.



Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### **IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### **V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten**

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (31.000.- EUR), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Zahl der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:  
Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue,  
welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:  
Herr Bernd WINTER, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Saarstr. 101-103.
- 4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6661 Born, 23, Hauptstrooss.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. KALETA, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1731. - Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5% = 155,- €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009005178/201/175.

(090002196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

Grégory Centurione

Gérant

Référence de publication: 2008157990/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05731. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Lombok Capital Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.061.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158414/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06779. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Ensor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.837.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le trois décembre.

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ENSOR S.A. avec siège à Mamer, inscrite au RCSL sous le numéro B 23.837,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial C numéro 78 du 08 avril 1986, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2003, publiée au Mémorial C numéro 73 du 20 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur. F.H.R. Sonnenschein, demeurant à Mamer.

qui désigne comme secrétaire Madame A. Paulisson, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur J.O.H. van Crugten, demeurant à Mamer.

Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- 1) La société ENSOR S.A. est dissoute par la réunion de toutes les actions en une seule main et la volonté de l'actionnaire unique, Madame Karen Ann Wijdicks-Beerckens, demeurant à NL-4834 PK Breda, 105, Schaffelaarstraat;
- 2) L'actionnaire unique reprend à son compte tous les actifs et passifs de la société dissoute.
- 3) Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société.
- 4) Pour autant que de besoin, Madame Karen Ann Wijdicks-Beerckens, préqualifiée, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;
- 5) Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à

Dont acte, Fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Sonnenschein, A. Paulissen, J. van Crugten, C. Mines

Enregistré à Capellen, le 4 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3683. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 11 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009005167/225/42.

(090002518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Celestine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.932.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour CELESTINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009000626/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07001. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

**Geba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4382 Ehlerange, 73, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 93.252.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 11 août 2008.

GEBA S. à r.l.

Claudine Gatti

Référence de publication: 2008159338/6221/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07781. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

**Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 89.206.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 15 décembre 2008 que Monsieur Roland De Cillia a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2008.

Roland De Cillia.

Référence de publication: 2009002928/4775/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10381. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Motor Center Diekirch, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9254 Diekirch, 24, route de Larochette.  
R.C.S. Luxembourg B 92.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001116/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008, réf. DSO-CX00363. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080189940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

---

**Immobilière Maybach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 72.405.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.01.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009004962/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10680. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090001992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

---

**Euro Multi-Credit CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.776.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of December,  
Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Stichting Euro Multi-Credit CDO, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam

hereby represented by Mr Frederic LAHAYE, employee, residing professionally in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal on December 9<sup>th</sup>, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder Euro Multi-Credit CDO

S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.776 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 5 April 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 987 on 28 June 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time on 6 December 2002 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 29 on 11 January 2003.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stichting Euro Multi-Credit CDO, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam

ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric LAHAYE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de Euro Multi-Credit CDO S.A, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.776 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 987 28 juin 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 décembre 2002 depuis la constitution de la Société suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 29 du 11 janvier 2003.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHAYE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50527. Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005222/206/94.

(090002737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Ricfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.154.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005198/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09366. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Gattaca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 110.574.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005207/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11348. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Blackstone Healthcare Europe VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.008.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B. 126.963;

(the "Principal")

here represented by Mrs Laurence Jacques, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on December 19<sup>th</sup>, 2008

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. BLACKSTONE HEALTHCARE EUROPE VIII S.à R.L. (the "Company"), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 136.008, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on January 15<sup>th</sup>, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 556 on March 5<sup>th</sup>, 2008;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.963;

(le "Mandant")

ici représentée par Madame Laurence Jacques, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 19 décembre 2008

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BLACKSTONE HEALTHCARE EUROPE VIII S.à R.L. (la "Société"), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 136.008, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 15 janvier 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 556 du 5 mars 2008;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. JACQUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52250. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005225/206/84.

(090002617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Wigmore Clo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.919.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of December,  
Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Stichting Stellios 1, a foundation incorporated and governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, here represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 18 December 2008

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder Wigmore CLO S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.919 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2294 on 8 December 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time on 20 September 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2387 on 21 December 2006.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.



VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Stellios 1, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 18 décembre 2008

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de Wigmore CLO S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.919 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2294 du 8 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 septembre 2006 depuis la constitution de la Société suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2387 du 21 décembre 2006.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHAYE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52216. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005221/206/89.

(090002728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005234/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08847. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Eviend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.649.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005236/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05742. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Comsup Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 131.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009005417/6063/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10980. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Belux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.234.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005415/8053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01861. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société  
Paul DECKER  
Le notaire

Référence de publication: 2009005576/206/13.

(090002288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Sanitherm Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8354 Garnich, 6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 13.714.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garnich, le 12 décembre 2008.

Sanitherm Sàrl  
Inst. sanitaire & chauffage central  
6, rue des 3 Cantons, L-8354 Garnich  
Signature

Référence de publication: 2009005410/4384/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01646. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Tabula Holdings One, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.879.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit le dix-huit décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sophie THEISEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PALADIN LIMITED, une société ayant son siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Libéria

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 17 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Tabula Holdings One, (R.C.S. Luxembourg B 97.879), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 89 du 22 janvier 2004.

2. Que le capital social de la société s'élève à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. THEISEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52197. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005215/206/43.

(090002709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Aroffs Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.685.

Le Bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005238/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05738. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Meyer Bergman Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.020.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005358/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00962. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Ricfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.154.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005196/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09365. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Treasury Holdings Qingdao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.815.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on fifteenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sandrine GONRY, employee, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel  
"the proxyholder"

acting as a special proxy of TREASURY HOLDINGS, an unlimited company, existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Connaught House, 1, Burlington Road, Dublin 4, Republic of Ireland, and being registered with the Registrar of Companies, under number 198482,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on December 10<sup>th</sup>, 2008.

which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company TREASURY HOLDINGS QINGDAO S.à r.l. (R. C. S. Luxembourg B No. 115.815), a private limited liability company, with registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, was incorporated by deed of M<sup>e</sup> André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on April 18<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 1261 of June 29<sup>th</sup>, 2006.

2. That the corporate capital of the company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the undersigned grants discharge to the managers.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mrs Sandrine GONRY, employée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel  
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TREASURY HOLDINGS, une "unlimited company", établie et ayant son siège social à Connaught House, 1, Burlington Road, Dublin 4, République d'Irlande, immatriculée au Registre des Sociétés, sous le numéro 198482

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société TREASURY HOLDINGS QINGDAO S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg B n<sup>o</sup> 115.815), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 avril 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1261 du 29 juin 2006.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. GONRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50742. Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005218/206/86.

(090002716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**Treasury Holdings Chongming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.381.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eight; on fifteenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sandrine GONRY, employee, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel  
"the proxyholder"

acting as a special proxy of TREASURY HOLDINGS, an unlimited company, existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Connaught House, 1, Burlington Road, Dublin 4, Republic of Ireland, and being registered with the Registrar of Companies, under number 198482,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on December 10<sup>th</sup>,

which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company TREASURY HOLDINGS CHONGMING, S.à r.l. (R. C. S. Luxembourg B No. 114.381), a private limited liability company, with registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, on February 14<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 926 of May 11<sup>th</sup>, 2006

2. That the corporate capital of the company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the undersigned grants discharge to the managers.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mrs Sandrine GONRY, employée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel  
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TREASURY HOLDINGS, une "unlimited Company", établie et ayant son siège social à Connaught House, 1, Burlington Road, Dublin 4, République d'Irlande, immatriculée au Registre des Sociétés, sous le numéro 198482

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société TREASURY HOLDINGS CHONGMING, S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg B n ° 114.381), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 14 février 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 926 du 11 mai 2006

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. GONRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50743. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005219/206/86.

(090002719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**BBPP North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009005574/206/13.

(090002261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Ighen International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.876.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005188/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03193. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Moab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.906.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005186/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00195. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---

**Immobiliare3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.863.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009005396/1296/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10511. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090002224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

---